



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 février 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Points 16 et 20 de l'ordre du jour

**Conflits prolongés dans la région du groupe  
GUAM et leurs incidences sur la paix,  
la sécurité et le développement**

**La situation dans les territoires occupés  
de l'Azerbaïdjan**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**Lettre datée du 7 février 2008, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint les observations faites par le Chef du service de presse du Ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères sur les propos récemment tenus par le Ministre arménien des affaires étrangères (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ces observations comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 16 et 20 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Agshin **Mehdiyev**



**Annexe à la lettre datée du 7 février 2008 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Observations du Chef du service de presse du Ministère  
azerbaïdjanais des affaires étrangères sur les propos  
récemment tenus par le Ministre arménien  
des affaires étrangères**

19 décembre 2007

Après la tenue à Madrid de la réunion du Conseil des ministres des États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les hauts responsables arméniens ont mené une propagande agressive pour tromper l'opinion publique de leur pays et du reste du monde en donnant une description inexacte de la teneur des négociations de paix sur le conflit du Haut-Karabakh.

Bien qu'il s'agisse clairement d'une manifestation d'hystérie préélectorale visant à tromper le peuple arménien, une réponse claire et des éclaircissements s'imposent pour éviter toute déformation de la vérité.

Les négociations partent d'une position claire : le plein rétablissement de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Azerbaïdjan sur tous les territoires azerbaïdjanais occupés et le retour à leurs terres d'origine, y compris dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, des personnes déplacées dans le cadre du nettoyage ethnique mené par l'État arménien. L'Azerbaïdjan n'est pas en train de négocier son intégrité territoriale et ne le fera jamais.

Cependant, l'Azerbaïdjan a toujours fait preuve d'une bonne volonté considérable en étudiant toutes les possibilités de trouver une issue pacifique au conflit et ne pense pas que toutes les solutions diplomatiques aient été épuisées.

Par ses agressions militaires répétées, l'Arménie affirme au contraire sa politique inchangée de recours à la force, ce qui ne peut être toléré. En vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, un État est pleinement habilité à exercer son droit de légitime défense s'il est l'objet d'une agression armée. Paradoxalement, avec 4,3 % de son PIB consacrés aux dépenses militaires, l'Arménie, État agresseur, devance la victime de l'agression, à savoir l'Azerbaïdjan, qui ne consacre à ces dépenses que 3,8 % de son PIB. En outre, l'Arménie a fortement militarisé les séparatistes du Haut-Karabakh.

L'Azerbaïdjan apprécie la position de la communauté internationale qui a soutenu sans équivoque son intégrité territoriale, tant au niveau des États que dans le cadre des organisations internationales, et a adopté des résolutions, des déclarations et des décisions sur cette question. Il est fermement convaincu que la propagande menée par les autorités arméniennes alertera à nouveau la communauté internationale sur les véritables intentions du Gouvernement arménien.